

Colonialisme

Le **colonialisme** est une doctrine ou une idéologie justifiant la colonisation entendue comme l'extension de la souveraineté d'un état étranger sur des territoires situés en dehors de ses frontières nationales ^{1,2}. La notion intellectuelle du colonialisme est cependant souvent confondue avec la pratique même de la colonisation étant donné que l'extension de sa souveraineté par un état implique dans les deux cas la domination politique et l'exploitation économique du territoire annexé ³.

L'idéologie colonialiste a été développée durant la seconde partie du XIX^e siècle par le mouvement colonial dans la plupart des états européens. Elle était fondée sur la notion d'impérialisme et tentait de donner un fond de doctrine politique à la nouvelle vague de colonisation ⁴. Elle s'est appuyée sur la doctrine juridique élaborée depuis le XVI^e siècle qui justifiait l'occupation de territoires sans maître ou non constitués sous forme d'état comme mode légal d'acquisition ⁵.

Elle s'est concrétisée par la mise en place d'une administration politique, militaire et économique de ce territoire, dirigée par les représentants du pays colonisateur et imposée à une population locale. Autrefois symbole de la puissance militaire et économique des peuples qui le pratiquaient, le colonialisme a été finalement reconnu depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale comme une relation inégalitaire s'opposant au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ^[réf. nécessaire].

Le colonialisme, au sens actuel du terme a été pratiqué notamment sous la Grèce antique et sous l'Empire romain, puis par les pays Européens (suite aux grandes découvertes) entre le XVI^e siècle, et la Première Guerre mondiale. Il a également été pratiqué dans les pays d'Asie, notamment au XX^e siècle (expansionnisme de l'Empire du Japon en Mandchourie ou de la Chine au Tibet).

Le mot même de colonialisme fait son apparition au XIX^e siècle au Royaume-Uni ⁶ et entre dans le dictionnaire français au début du XX^e siècle. D'abord assez neutre, l'apparition d'un autre néologisme « anti-colonialisme » contribue à amplifier le débat d'idées autour de ces notions ⁷. Après la Seconde Guerre mondiale, il prend une coloration négative alors que la vague d'émancipation des colonies — ou décolonisation — débute en 1947 en Inde et se poursuit principalement tout au long des années 50 et 60.

Divers scénarios seront parfois construits par la suite pour pérenniser une certaine tutelle économique des pays colonisateurs ^[réf. nécessaire]. Le terme de néo-colonialisme ^[réf. nécessaire] est alors forgé vers 1960 pour désigner cette nouvelle phase.

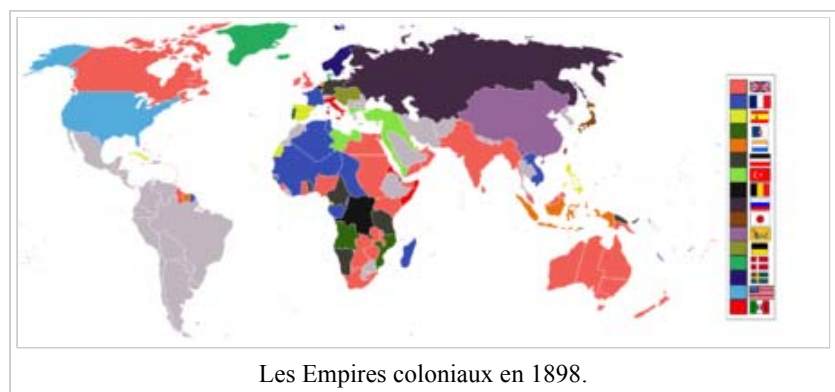
Sommaire

- 1 Apparition du terme
- 2 Aspects juridiques
- 3 Aspects politiques
- 4 Les motivations de la colonisation
 - 4.1 Motivations économiques
 - 4.2 Motivations stratégiques
 - 4.3 Motivations idéologiques
 - 4.4 Autres citations
- 5 Histoire du colonialisme
 - 5.1 Colonialismes antiques et médiévaux
 - 5.1.1 L'Empire romain
 - 5.1.2 La Conquête arabe
 - 5.1.3 Les États latins du Levant
 - 5.1.4 Le Drang nach Osten
 - 5.2 Le colonialisme à l'Époque moderne (XV^e–XVIII^e siècles)
 - 5.2.1 Les Grandes Découvertes
 - 5.2.1.1 L'expansion portugaise
 - 5.2.1.2 L'expansion espagnole

- 5.2.2 L'expansion mercantiliste
 - 5.2.2.1 Les Néerlandais
 - 5.2.2.2 Les Britanniques
 - 5.2.2.3 Les Français
- 5.3 Le colonialisme aux XIX^e et XX^e siècles
 - 5.3.1 L'impérialisme occidental
 - 5.3.2 Autres impérialismes
 - 5.3.3 Le colonialisme après la décolonisation
- 6 Espaces coloniaux
- 7 Colonialisme et violence
- 8 Bilans du colonialisme
 - 8.1 Bilans démographiques
 - 8.2 Bilans économiques
 - 8.3 Bilans politiques
 - 8.4 Bilans culturels
- 9 L'enseignement du colonialisme
 - 9.1 Loi française n° 2005-158
- 10 Voir aussi
 - 10.1 Bibliographie
 - 10.2 Filmographie
 - 10.3 Liens internes
 - 10.4 Liens externes
- 11 Notes et références

Apparition du terme

Le *Dictionnaire historique de la langue française* d'Alain Rey note que les mots "colonialisme" et "colonialiste" apparaissent respectivement en 1902 et 1903 (chez Charles Péguy pour ce dernier). D'abord assez neutres [citation nécessaire], ils prennent rapidement de l'ampleur dans le débat d'idées, comme l'atteste l'apparition du terme anticolonialisme en 1903. Ces différents mots nouveaux sont très liés, note Alain Rey, à impérialisme et impérialiste. Le terme de néo-colonialisme est forgé aux alentours de 1960⁸.



Les Empires coloniaux en 1898.

Aspects juridiques

De tout temps, les états ont été animés d'une obsession territoriale ⁹.

La colonisation de territoires par des états ou des peuples était à l'origine une pratique d'annexion pure et simple faites par des peuples conquérants pour accroître leur espace vital ¹⁰. Le terme de colonisation ne distinguait pas si le fait considéré était celui d'un peuple ou d'un état constitué.

Le droit international public a été profondément marqué par l'expansionnisme des puissances occidentales tel qu'il s'est manifesté à partir de l'époque des grandes découvertes (XV^e-XVI^e siècle) et lors de la seconde vague d'expansion coloniale (XIX^e-XX^e siècle)¹¹. C'est à l'occasion de l'exploration et l'annexion des terres lointaines par les états européens à partir du XV^e siècle qu'a commencé à se poser juridiquement le statut de ces territoires et des personnes qui y vivaient. C'est au XVI^e siècle que la colonisation est juridiquement définie comme une

"politique d'expansion pratiquée par certains états à l'égard de peuples moins développés obligés d'accepter des liens plus ou moins étroits de dépendance"¹².

C'est d'abord au statut des personnes vivant sur ces territoires auquel la doctrine s'intéresse. Le théologien franciscain Francisco de Vitoria (1480-1546) est le premier ainsi à défendre le principe d'une obligation juridique et morale pesant sur le colonisateur européen vis à vis des personnes vivant sur les territoires qu'ils annexent¹³.

Le statut des territoires annexés est vite aussi l'objet de débats doctrinaux qui aboutissent d'abord à l'idée générale que l'occupation est un mode légal d'acquisition de *territoires sans maître* signifiant que le seul fait d'avoir pris possession peut conférer des droits sur le territoire¹⁴. Cette doctrine favorisant la priorité de la découverte, développée notamment par Grotius et ses successeurs, est ensuite complétée par une jurisprudence internationale, puis plus tard consacrée par le traité de Westphalie sur la définition de l'état et de la souveraineté de celui-ci concrétisé par son pouvoir absolu sur un territoire¹⁵. Accessoirement, cette souveraineté s'étend non seulement au territoire, sur le peuple qui y vit mais aussi sur la mer territoriale¹⁶. Par conséquent, les territoires non constitués sous forme d'état sont considérés sans maître, libres d'être annexés et tout territoire dépendant d'un état ne possède aucune personnalité juridique distincte de cet état. En pratique, la notion de territoire sans maître manifestait souvent une négation des droits des populations indigènes comme de l'identité étatique des formes d'organisation sociale rencontrées par les diverses vagues de colonisateurs¹⁷.

Ainsi, lors de la conférence de Berlin en 1884 sur le partage de l'Afrique¹⁸ entre les grandes puissances européennes, l'acte général du 26 février 1885 fondant le droit positif moderne en la matière définissait l'opposabilité aux autres états de l'occupation de territoires par les notions d'effectivité (installation sur place de l'état disposant d'une autorité suffisante pour assurer l'ordre et la liberté commerciale) et la notification (mesure de publicité adressée aux autres puissances). Sur cette base, en Afrique, les puissances européennes reconnaissent l'existence de quatre états indépendants tels que définis structurellement pouvant échapper à la convoitise des états européens¹⁹.

Durant le XIX^e siècle, les pays européens se lancèrent dans une nouvelle vague de colonisation poussée par la nécessité d'une expansion économique hors d'Europe et la quête de marchés commerciaux et de matières premières pour une industrie récente et en expansion²⁰. Quant le terme de colonialisme apparaît alors dans le sens de projection de l'état souverain sur un autre territoire, il n'est plus juridiquement qu'une application de toute la doctrine antérieure consacrée sur la définition de l'état (un territoire, un peuple, un gouvernement ayant le pouvoir de contrainte), de la souveraineté de celui-ci et de son territoire. Le terme visait alors à donner des motivations ou des justifications de l'extension territoriale entrepris hors de ses frontières nationales²¹.

Aspects politiques

L'idéologie colonialiste qui a abouti au colonialisme a été développée durant la seconde partie du XIX^e siècle dans la plupart des états européens. Elle était fondée sur la notion d'impérialisme et tentait de donner un fond de doctrine politique à la nouvelle vague de colonisation²².

Les possessions coloniales que la France détenait au début des années 1870 étaient maigres et dispersées. Elles ne résultaient pas d'une politique globale cohérente d'expansion. Cependant, des écrivains français comme Alexis de Tocqueville commençaient à exposer les perspectives d'avenir qu'offrait une colonisation cohérente en comparant les ressources de l'Algérie à celles des Indes Britanniques. En fait la France tout comme l'Allemagne n'avait pas à ce moment de vocations coloniales ni d'idéologie coloniale, la première étant traumatisée par l'amputation de l'Alsace-Lorraine par la seconde²³.

A partir de 1870, deux groupes de pression, la marine et les géographes, allaient s'employer à définir une doctrine politique cohérente favorable à la colonisation²⁴. Alors que l'école maritime soulignait la vocation ultra marine de la France, les géographes élaboraient la doctrine coloniale propageant l'idée que la France devait participer à la grande aventure d'outre-mer. L'économiste Paul Leroy-Beaulieu (1843-1916) devint à ce moment le grand théoricien du colonialisme français²⁵. Sa doctrine reposait sur une nouvelle approche de la colonisation qui reposerait non sur une émigration seulement des hommes mais aussi des capitaux. Elle était non seulement un palliatif à la perte de l'Alsace-Lorraine mais une exhortation patriotique et nationaliste. *Un peuple qui veut*

conserver sa vitalité doit s'étendre et essaimer. Le Royaume-Uni, les États-Unis, la Russie et même la Chine s'étaient engagées dans cette voie, l'avenir de la France était outre-mer. Le message fut particulièrement bien réceptionné par les hommes politiques comme Jules Ferry et Léon Gambetta davantage que par les capitalistes et les libéraux. C'est ainsi essentiellement qu'entre 1870 et 1914, la France se constituait un empire colonial gigantesque, le deuxième du monde après celui de la Grande-Bretagne²⁶.

En Allemagne, le même débat avait lieu. Les deux pères spirituels du colonialisme allemand sont un avocat Wilhelm Hubbe-Schleiden (1847-1900) et un pasteur, Friedrich Fabri (1824-1891)²⁷. Ce dernier pose comme principe que le colonialisme est une source de prospérité et permettrait d'écouler l'excédent démographique allemand²⁸. Wilhelm Hubbe-Schleiden est lui un impérialiste revendiqué qui évoque la perspective d'un monde dominé par quelques empires gigantesques. Sa vision du colonialisme est essentiellement politique et nationaliste²⁹. A cette époque, l'Allemagne n'est encore qu'un empire continental et Bismarck est peu enclin à favoriser une expansion outre-mer. Le mouvement colonial allemand va rapidement s'étendre sur la base des idées de Wilhelm Hubbe-Schleiden et être développée par des universitaires tels que Sybel, Schmoller et Heinrich von Treitschke. En 1882, l'association *Kolonialverien* était fondée pour défendre la vision de l'importance économique de la colonisation et participer à la conversion de Bismarck au colonialisme. C'est en effet ce dernier qui allait finalement apporter à l'Allemagne 99% de ses colonies.

Le plus grand empire colonial n'en reste pas moins celui de la Grande-Bretagne. Au début du XIX^e siècle, la suprématie britannique sur le plan colonial, maritime et commercial était déjà total. Alors que le continent européen se déchirait, la vitalité du Royaume-Uni se manifestait dans la croissance de sa prospérité, le dynamisme de sa population et l'expansion de son économie³⁰. Chaque colonie était un débouché commercial de la Couronne ou une place forte stratégique lié au commerce maritime. La prospérité britannique et l'organisation de ses colonies étaient devenus un exemple à suivre pour les théoriciens du colonialisme allemand et français, tous admiratif d'une société britannique stable où l'élite sociale et politique légitime sa position en admettant progressivement en son sein de nouvelles catégories sociales et en élargissant le monde politique par le biais d'une extension graduelle du droit de vote. L'expansion coloniale de la Grande Bretagne n'a pas été cependant une expansion purement politique comme celle de la France ni économique comme celle de l'Allemagne. Elle fut *l'expansion d'une société toute entière*³¹. C'est pourquoi on parle davantage d'impérialisme que de colonialisme à propos de la Grande-Bretagne. En 1868, Charles Dilke, un homme politique libéral progressiste, se fit l'apôtre d'une nouvelle conception de l'impérialisme qui ne serait plus basé sur le libre-échange³² et qu'il appela colonialisme, en fait un vibrant éloge de la race anglo-saxonne³³. Influencé par le darwinisme social, des historiens s'emparent du concept et, tel George McCall Theal, avancent des définitions personnelles et subjectives, qui sont tout autant dénouées de fondement juridique, pour en faire *un triomphe du progrès sur les races moins avancées*³⁴. En 1884, John Robert Seeley, professeur d'histoire nouvelle à Cambridge, reprend la notion pour en faire cette fois un plaidoyer en faveur de la consolidation de l'unité de l'Empire colonial britannique, uni sous la couronne du monarque britannique³⁵. A ces yeux, cette consolidation est vitale à mesure que les empires s'agrandissent. En 1886, l'historien James Froude (1818–1894) publie *Oceana*, le premier plaidoyer en faveur de la constitution d'un Commonwealth britannique des nations. Enfin, c'est Rudyard Kipling qui, au travers de ses œuvres, fait la plus grand éloge du colonialisme dans sa version de l'impérialisme britannique.

Les motivations de la colonisation

Les motivations ici exposées ne sont pas présentes dans toutes les formes de colonialisme, et quand elles le sont, toutes n'ont bien entendu pas la même importance selon les pays et les époques concernés. De plus, le fait qu'une motivation soit présente dans un projet colonialiste ne signifie pas qu'elle se soit traduite dans la réalité, ni que les opérations menées aient apporté le bénéfice qu'on en attendait : le colonialisme a souvent déçu ses promoteurs, notamment sur le plan économique ou politique.

Motivations économiques

- **S'emparer des richesses d'un pays, et assurer l'approvisionnement en matières premières** (ex. : Amérique latine, Afrique, Asie du Sud).

"Coloniser, c'est se mettre en rapport avec des pays neufs, pour profiter des ressources de toute nature de ces pays, les mettre en valeur dans l'intérêt national, et en même temps apporter aux peuplades primitives qui en sont privés les avantages de la culture intellectuelle, sociale, scientifique, morale, artistique, littéraire, commerciale et industrielle, apanage des races supérieures."

Merignhac, *Précis de législation et d'économie coloniales*, 1882.

- **Garantir des débouchés à l'industrie nationale en cas de surproduction** (ex. : Inde).

"Les colonies sont, pour les pays riches, un placement de capitaux des plus avantageux. Au temps où nous sommes et dans la crise que traversent toutes les industries européennes, la fondation d'une colonie, c'est la création d'un débouché."

Jules Ferry, *Discours devant la Chambre des députés*, 29 juillet 1885.

- **Forcer l'ouverture commerciale** (ex. : Hong Kong et guerres de l'opium).
- **Conquérir un espace de peuplement** (ex. : Amérique du Nord, Sibérie, Australie, États boers).

"Un peuple a besoin de terre pour son activité, de terre pour son alimentation. Aucun peuple n'en a autant besoin que le peuple allemand (...), dont le vieil habitat est devenu dangereusement étroit. Si nous n'acquérons pas bientôt de nouveaux territoires, nous irons inévitablement à une effrayante catastrophe. Que se soit au Brésil, en Sibérie, en Anatolie ou dans le sud de l'Afrique, peu importe, pourvu que nous puissions à nouveau nous mouvoir en toute liberté et fraîche énergie, pourvu que nous puissions à nouveau offrir à nos enfants de la lumière et de l'air d'excellente qualité et quantité abondante."

Albrecht Wirth, *Volkstum und Weltmacht in der Geschichte*, 1904.

- **Contrôler les routes commerciales** (ex. : îles britanniques dans les océans Atlantique ou Indien, Empire portugais).
- **Contrôler la traite négrière** (ex. : Sao Tomé).

Motivations stratégiques

- **Empêcher l'expansion de puissances concurrentes** (ex. : la France en Amérique du Nord, Conférence de Berlin en 1885, Maroc).
- **Acquérir ou améliorer une position stratégique** (ex. : Djibouti, Colonie du Cap, Singapour).
- **Assurer la sécurité de la navigation maritime en supprimant un foyer de piraterie** (Afrique du Nord).

Motivations idéologiques

- **Augmenter la puissance et le prestige de la nation** (ex. : empires coloniaux français, italien, allemand, russe, britannique).

"Messieurs, dans l'Europe telle qu'elle est faite, dans cette concurrence de tant de rivaux que nous voyons grandir autour de nous, la politique de recueillement ou d'abstention, c'est tout simplement le grand chemin de la décadence"

Jules Ferry, *Discours devant la Chambre des députés*, 28 juillet 1885.

- **Accomplir une "mission civilisatrice", issue de l'humanisme des lumières ou dans un esprit positiviste** (ex. : Afrique, Amérique du Nord).

"Un pays comme la France, quand il pose le pied sur une terre étrangère et barbare, doit-il se proposer exclusivement pour but l'extension de son commerce et se contenter de ce mobile unique, l'appât du gain ? Cette nation généreuse dont l'opinion régit l'Europe civilisée et dont les idées ont

conquis le monde, a reçu de la Providence une plus haute mission, celle de l'émancipation, de l'appel aux Lumières et à la liberté des races et des peuples encore esclaves de l'ignorance et du despotisme."

Francis Garnier, *La Cochinchine française en 1864*, E. Dentu éd., 1864, pp. 44-45.

"Il faut dire ouvertement que les races supérieures ont un droit vis-à-vis des races inférieures. Je répète qu'il y a pour les races supérieures un droit parce qu'il y a un devoir pour elles. Elles ont le devoir de civiliser les races inférieures".

Jules Ferry, *Discours devant la Chambre des députés*, 28 juillet 1885.

"Nous admettons le droit et même le devoir des races supérieures d'attirer à elles celles qui ne sont pas parvenues au même degré de culture et de les appeler aux progrès réalisés grâce aux efforts de la science ou de l'industrie."

Léon Blum, *Allocution à la Chambre des députés*, 9 juillet 1925.

- **Établir la domination d'une race jugée supérieure sur d'autres jugées inférieures** (idéologies raciales du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle).

"La question des indigènes doit être résolue uniquement dans le sens de l'évolution naturelle de l'histoire universelle, c'est-à-dire que la moralité supérieure doit avoir le pas sur la civilisation inférieure. L'État moderne, en tant que puissance coloniale, commet vis-à-vis de ses sujets le plus grand des crimes, lorsque se laissant hypnotiser et dominer par de confuses idées humanitaires, il épargne aux dépens de ses propres nationaux des races nègres vouées à disparaître."

Kopsch, *Discours au Reichstag. Histoire 3^e*, Bordas, 1971, p 175.

- **Répandre une religion** (ex. : évangélisation chrétienne en Amérique latine, Afrique subsaharienne).
- **Interdire l'esclavage** (ex. : Zanzibar).


Autres citations

- Joseph Chamberlain, *Discours, Ministre des colonies en 1895*.
- Georges Clemenceau, *Discours devant la Chambre des Députés*, 30 juillet 1885.
- Aimé Césaire, *p. 11-12 Discours sur le Colonialisme*, 1950.
- Aimé Césaire, *p. 21-22 Discours sur le Colonialisme*, 1950.

Histoire du colonialisme

Colonialismes antiques et médiévaux

L'Empire romain

 Article détaillé : Colonie (Rome).

Les colonies romaines étaient des établissements créés par l'État romain et destinés au contrôle d'un territoire récemment conquis, à la différence des colonies puniques, comptoirs commerciaux, ou des colonies grecques, colonies de peuplement. Elle mêle dans le même cadre urbain, religieux et institutionnel les citoyens romains et les autochtones vaincus, esclaves, affranchis et pérégrins. D'abord garnisons militaires au IV^e siècle avant J.C., elles deviennent des colonies de peuplement offrant des terres aux prolétaires à partir du III^e siècle avant J.C., et aux vétérans démobilisés à partir de Sylla, qui leur offre les terres confisquées aux proscrits.

La Conquête arabe

Déclenchée par Mahomet et ses successeurs contre le monde non musulman, sous le nom de "Djihad" (guerre sainte), la conquête arabe s'est développée avec succès contre les territoires chrétiens (Moyen-Orient, Afrique

du nord, Espagne et Gaule franque) et païen ou animiste (Afrique noire, Asie centrale et Sud-est asiatique). Les peuples colonisés sont soumis au statut du dhimmi.

 Articles détaillés : Dar al-Islam et Histoire de la conquête musulmane.

Les États latins du Levant

Les États latins du Levant sont formés au Proche-Orient, lors des croisades chrétiennes, dont la première, suite à l'appel du pape Urbain II, aboutit à la prise de Jérusalem par l'armée de Godefroy de Bouillon en 1099. À leur apogée, ils s'étendent du Sud-Est de la Turquie actuelle à la Palestine, en passant par le littoral syrien et libanais, territoires conquis sur les Turcs Seldjoukides ou les Fatimides. Quatre États, reproduisant le système féodal occidental, sont constitués : le Comté d'Édesse (1098-1144), la Principauté d'Antioche (1098-1258), le Comté de Tripoli (1102-1289) et le Royaume de Jérusalem (1099-1291). Les croisés sont essentiellement français, "provençaux", italiens, allemands et anglais. Certains d'entre eux donnent naissance à des ordres de moines-soldats puissants : Templiers, Hospitaliers, Teutoniques.

Les chrétiens qui s'installent alors au Levant restent numériquement très faibles. Ce sont surtout des nobles sans terre acquérant des domaines fonciers, ou des marchands installés dans les villes côtières. Les sociétés chrétiennes et musulmanes parviennent à cohabiter pacifiquement dans ces États, et les échanges commerciaux ou culturels se développent. Toutefois, elles restent distinctement séparées, les métissages demeurant rares, et la pression militaire extérieure est constante. Le chef guerrier kurde Saladin chasse les croisés de Jérusalem une première fois en 1167, et la dernière ville, Acre, est évacuée en 1291. Entre temps, la Quatrième croisade a été détournée en 1204 par les Vénitiens vers Constantinople, capitale de l'Empire byzantin et des chrétiens orthodoxes. Les croisés fondent de nouveaux États en Grèce et en Asie mineure, ainsi que l'Empire latin de Constantinople, qui résiste à la reconquête byzantine jusqu'en 1261.

Les Croisades (ou la Reconquista espagnole, également dirigée contre le monde musulman) ont aussi été une source d'inspiration lors des mouvements de colonisation européens ultérieurs, notamment dans le Nouveau Monde.

Le *Drang nach Osten*

Le *Drang nach Osten* ("poussée vers l'Est" en allemand) est un mouvement colonial germanique initié par le saint empereur romain germanique Frédéric II Hohenstaufen dans la première moitié du XIII^e siècle. Il se traduit par un mouvement de colons allemands vers des terres slaves et souvent païennes. L'ordre des chevaliers Teutoniques, crée lors des Croisades, fondateur d'un État dans les Pays baltes, est un aspect de ce colonialisme, jusqu'à leur défaite à Tannenberg, en 1410. Évangélisant les régions païennes avec une extrême brutalité, ces moines-soldats ont permis l'installation de colons allemands dans ce qui deviendra plus tard la Prusse.

Un peuplement germanique s'est répandu plus pacifiquement dans plusieurs régions de l'Europe centrale, par l'installation de paysans, de marchands et d'artisans. Elle se poursuit plus faiblement, jusqu'au XVIII^e siècle, notamment dans le cadre de l'Empire d'Autriche-Hongrie. Les Allemands deviennent majoritaires dans des régions de Tchéquie (Sudètes) ou de Pologne (Silésie, Poméranie). Dans ces deux dernières régions, la politique de germanisation, se traduisant par l'usage obligatoire de la langue allemande et la domination foncière des nobles prussiens (*junkers*), a été pratiquée au XIX^e siècle par le royaume de Prusse, puis le Deuxième Reich. Les Allemands constituent également des communautés importantes en Transylvanie, Hongrie, ex-Yougoslavie ou dans les Pays baltes.

La quasi-totalité de ces populations, dont la présence avait servi de prétexte aux doctrines pangermanistes, a été expulsée à la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Le colonialisme à l'Époque moderne (XV^e–XVIII^e siècles)

Les Grandes Découvertes

Les Grandes découvertes (XV^e–XVI^e) marquent le début de l'expansion européenne outre-mer et de la domination de l'Occident sur le monde. Plusieurs facteurs ont contribué au moteur initial de cet essor : des avancées technologiques, les expériences accumulées de la navigation sur l'Atlantique, la persistance d'un esprit de croisades, la recherche d'une route menant aux richesses de l'Asie en évitant à la fois le monde musulman et le monopole vénitien sur le commerce des épices, un certain dynamisme démographique, la formation de pouvoirs étatiques forts, ou encore l'émergence d'un modèle capitaliste moderne.

En mai 1493, le pape Alexandre Borgia promulgue la bulle *Inter Coetera*, modifiée par le traité de Tordesillas, partageant le monde à découvrir entre la Castille (hémisphère Ouest, les Amériques) et le Portugal (hémisphère Est, l'Afrique et l'Asie). Ces arrangements, tout en légitimant les futures conquêtes au nom de la chrétienté, permettaient aussi d'éviter un affrontement direct entre les deux puissances ibériques.

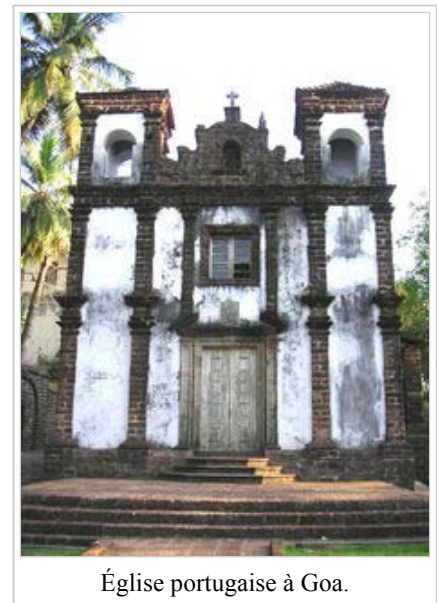
L'expansion portugaise

Les explorations portugaises sont initiées par le prince Henri le Navigateur, gouverneur de l'Ordre du Christ (héritier portugais de l'Ordre du Temple), au début du XV^e siècle. La recherche de ressources est alors autant une motivation que l'esprit de découverte. Étape par étape, les Portugais contournent le continent africain pour atteindre les Indes, sous-continent aux richesses convoitées, avec lequel les contacts commerciaux terrestres ont été rompus depuis que les Turcs ottoman se sont emparés de Constantinople en 1453. En 1488, le cap de Bonne-Espérance est atteint, et en 1499, Vasco de Gama revient de son périple vers les Indes avec une cargaison de poivre.

Entre temps, les Portugais se sont installés dans des archipels atlantiques vierges (Açores, Madère, Cap-Vert). En exploitant ces territoires, ils développent un système économique colonial moderne, avec des cultures exotiques (cane à sucre), le début de la traite négrière européenne (à partir des années 1440), et des investissements capitalistes élevés pour l'époque. Des contacts commerciaux sont établis avec les populations côtières africaines (pour acquérir esclaves, or ou ivoire), et quelques comptoirs sont alors établis, dont le plus important est celui d'Elmina (actuel Ghana), fondé en 1482. Les Portugais considèrent le commerce et la navigation dans ces zones comme leur monopole absolu et répriment violemment les incursions des navires des autres pays européens.

Dans la première moitié du XVI^e siècle, les Portugais assurent le contrôle de l'océan Indien, après avoir vaincu les flottes des États musulmans, en établissant une série de comptoir fortifiés, du Mozambique aux Moluques en passant par la Côte de Malabar (Cochin, Goa). Cette expansion est motivée par le commerce très lucratif des épices (poivre, clous de girofle, noix de muscade, cannelle). Au Brésil, découvert officiellement par Pedro Alvares Cabral en 1500, les premiers établissements permanents datent des années 1530. Plusieurs vagues pionnières successives liées à l'exploitation d'une ressource (cane à sucre, or, café, bétail, etc.) accompagnent jusqu'à nos jours l'expansion territoriale. La conquête de l'intérieur du pays est essentiellement le fait d'expéditions des habitants des établissements côtiers (*bandeirantes*), le plus souvent métis et relativement autonomes vis-à-vis de la métropole.

Le déclin de l'empire colonial portugais est inévitable, compte tenu des limites démographiques (un million d'habitants) et économiques de la métropole par rapport à l'étendue de son empire. De 1580 à 1640, le Portugal est annexé à la couronne d'Espagne, et les Hollandais nouvellement indépendants en profitent pour s'emparer de nombreux comptoirs et colonies portugais. Jusqu'en 1822, le Brésil est la principale colonie d'un Portugal sous influence britannique. Ensuite, les possessions africaines (Angola, Mozambique, Guinée-Bissau) sont développées. Dans les années 1960, la dictature de Salazar tente vainement de les préserver malgré des guerres d'indépendance, qui s'achèvent en 1975, après la Révolution des œillets.



Église portugaise à Goa.

L'expansion espagnole

La première étape de l'expansion espagnole outre-mer a été les îles Canaries. Attribuées lors du traité d'Alcáçovas contre les Portugais en 1479, elles sont conquises en 1491-1496, entraînant l'extermination du peuple autochtone, les Guanches.

Le royaume de Castille ne s'investit dans l'expansion dans l'océan Atlantique que lorsque la Reconquista contre les musulmans d'Espagne est achevée, après la chute de l'Émirat de Grenade en janvier 1492.

Après un refus du roi du Portugal, le Génois Christophe Colomb arrive à convaincre les Rois catholiques, Isabelle de Castille et Ferdinand d'Aragon, de financer une expédition qui doit permettre d'atteindre les Indes et ses richesses par l'Ouest. En octobre 1492, Colomb atteint l'île de San Salvador (Bahamas), puis fonde le premier établissement colonial du Nouveau Monde à Hispaniola. Il est nommé "vice-roi des Indes" (1493-1500) par les rois espagnols avec des privilèges très importants ; son gouvernement se révèle désastreux, pour les colons qui s'affrontent entre eux, mais surtout pour les autochtones d'Hispaniola dont la population s'effondre du fait des exactions des conquérants. Au cours de trois autres voyages jusqu'en 1504, Christophe Colomb explore les Antilles et le littoral de l'Amérique centrale, mais c'est à un autre Génois, Amerigo Vespucci qu'est attribuée, en 1507, la découverte d'un nouveau continent, l'Amérique, après trois voyages entre 1499 et 1504.

La conquête du Nouveau Monde par les conquistadors est rapide. En 1511, les Grandes Antilles (Cuba, Hispaniola, Porto Rico) sont conquises. Certaines légendes, notamment celle de l'Eldorado, poussent des aventuriers souvent issus de la petite noblesse castillane pauvre d'Estrémadure, à se risquer dans de périlleuses, lointaines et fréquemment mortelles expéditions.

C'est avec quelques centaines d'hommes qu'Hernán Cortés conquiert le Mexique sur les Aztèques en 1519-1521, et que Francisco Pizarro conquiert le Pérou sur les Incas en 1532-1534. La supériorité technologique et l'audace des Espagnols, ainsi que la démoralisation (à laquelle participent des croyances comme le mythe de Quetzalcoatl) et les divisions des Amérindiens ont permis ces conquêtes exceptionnelles.

À partir du Mexique, les Espagnols colonisent les Philippines (années 1560), où ils se heurtent aux limites orientales de l'Empire colonial portugais.



Archives générales des Indes à Séville.

En 1503, les autorités castillanes créent, à Séville, la Casa de Contratación, un organisme chargé de réglementer le trafic entre l'Espagne et les nouvelles colonies. Il est chargé de prélever une taxe correspondant au cinquième du commerce avec le Nouveau Monde (Quinto Real) et de collecter les informations sur les découvertes des explorateurs. En 1524, le Conseil des Indes (*Consejo de Indias*) est doté du pouvoir d'administration, relayé sur place par onze *audiencias* (tribunaux), la première ayant été établie à Saint-Domingue en 1511.

Les colons espagnols s'enrichissent avec le système de l'*encomienda* (droits de seigneurie sur les communautés indiennes). Les grandes propriétés agricoles (*latifundia*) se développent surtout à

partir du XVII^e siècle. Parallèlement, la métropole exploite intensivement les riches gisements d'or (en Colombie) et d'argent (Zacatecas au Mexique, Potosí en Bolivie).

Le coût humain de cette expansion est très lourd. La population amérindienne s'effondre, passant d'environ 80 millions d'habitants au début du XVI^e siècle à environ 12 millions cent ans plus tard. Les massacres, le travail forcé, les déportations, la destruction des sociétés indigènes, et surtout les maladies amenées par les Européens sont responsables de ce désastre.

Les exactions des conquistadors espagnols ont été dénoncée à l'époque par le moine dominicain Bartolomé de Las Casas. En 1550, lors de la Controverse de Valladolid qui l'oppose au théologien Juan Ginés de Sepúlveda, il parvient à imposer l'idée que les Amérindiens ont une âme. Le roi d'Espagne Charles Quint avait par ailleurs commencé à restreindre le système de l'*encomienda*.

Au XVII^e siècle, les Jésuites établissent des missions ou *Reducciones*, notamment au Paraguay avec les Guaranis, en Bolivie, au Pérou ou au Brésil. Ce sont de véritables petites républiques, dont le but est

d'évangéliser les Amérindiens. Pour ce faire, les Jésuites reproduisent l'organisation des villes espagnoles, mais s'adaptent au mode de vie et accueillent les Amérindiens qui fuient l'esclavage. Leur présence irrite donc fortement les colons, qui à force d'intrigues parviennent à les faire interdire par le pape, l'Espagne et le Portugal dans les années 1750-1760.

La forte baisse démographique des Amérindiens a pour conséquence de priver les colons d'une majeure partie de leur main d'œuvre. Les Espagnols se tournent alors vers la Traite des Noirs, pratiquée par les Portugais. Malgré les mauvais traitements infligés aux Amérindiens et aux Noirs, l'Amérique latine, y compris le Brésil portugais, devient un exemple unique de société coloniale métissée.

Le déclin de la puissance coloniale espagnole est perceptible dès le début du XVII^e siècle, malgré (ou à cause de) la domination militaire en Europe et le développement de colonies de peuplement. La politique d'accumulation de métaux précieux, aussitôt dépensés pour honorer les dettes envers les fournisseurs et banquiers d'Allemagne (Fugger, Welser) ou d'Italie (banquiers génois), ne favorise pas le développement de la métropole. Celle-ci, non seulement pâtit du manque d'investissement qui se conjugue à une forte inflation, mais a aussi tendance à se dépeupler au bénéfice du Nouveau Monde. Le choix d'une domination à la fois outre-mer et en Europe (contre les protestants, en Italie et aux Pays-Bas) engendre de coûteuses dépenses militaires. En 1627, l'Espagne ne peut éviter une banqueroute.

La domination économique de la métropole mécontente les élites créoles (blancs nés dans les colonies). À l'instar de Simón Bolívar, elles s'inspirent de la Révolution française, et profitent de l'occupation de l'Espagne par Napoléon I^{er} en 1808 pour proclamer l'indépendance des pays d'Amérique latine. Celles-ci interviennent malgré la répression espagnole et après plusieurs affrontements militaires, entre 1811 et 1825. En 1898, au cours de la guerre hispano-américaine, l'impérialisme des États-Unis agresse l'empire colonial espagnol, qui perd Cuba, Porto Rico et les Philippines.

L'Espagne ne contrôle plus que quelques possessions africaines, dont le Rif marocain, acquis au début du XX^e siècle, et conservée au prix de sanglantes luttes anti-guérilla contre Abd el-Krim, en 1921-1926, avec l'aide de troupes françaises commandées par le maréchal Pétain. Le Maroc espagnol est après les Canaries, la première base de l'insurrection franquiste en juillet 1936, et pourvoie des troupes (les Maures, et les troupes coloniales, les *Banderas del Tercio* ou légion étrangère), dont l'usage se révèle décisif dans la guerre d'Espagne. Cette colonie est retournée au Maroc en 1956, mais Ceuta et Melilla restent espagnoles.

En 1975, après la mort de Franco, l'Espagne quitte le Sahara occidental.

L'expansion mercantiliste

Entre les XVI^e et XVIII^e siècles, la pensée économique mercantiliste se développe en Europe. Cette théorie préconise un enrichissement national grâce au développement du commerce extérieur combiné à un rôle protectionniste de l'État qui encourage les exportations.

Allant à l'encontre de l'influence de l'Église catholique qui reprochait l'enrichissement et les mécanismes inhérents au capitalisme comme le prêt (banalisé par les banquiers italiens et allemands de la Renaissance), les souverains européens ont comme objectif d'accumuler un maximum de métaux précieux (or, argent).

Le mercantilisme s'est décliné en plusieurs variantes selon les pays. Le mercantilisme espagnol (bullionisme) se concentre sur l'accumulation de métaux précieux ; le mercantilisme français (colbertisme) est davantage tourné vers l'industrialisation ; et le mercantilisme anglais ou hollandais (commercialisme) est plus ouvert sur le commerce extérieur.

Cette période est également caractérisée par l'économie du commerce triangulaire, pratiquée tant par la France que par l'Angleterre et les Pays-Bas, dès le début du XVII^e siècle. Ces puissances maritimes (pouvoir étatique et armateurs) cherchent à s'établir, à la suite de l'Espagne dans le Nouveau Monde, en particulier dans les Antilles, qui rapportent à la métropole d'important revenus grâce à des cultures d'exportation (sucre, café, indigo). Les colonies du Nouveau Monde sont exploitées grâce à une main d'œuvre esclavagisée prélevée sur le littoral africain où s'établissent les négriers européens. À la même période, des comptoirs commencent se développer en Amérique du Nord et aux Indes.

Les Néerlandais

L'expansion coloniale hollandaise trouve son origine dans l'annexion du Portugal par l'Espagne (1580-1640) et la déclaration d'indépendance des Provinces-Unies vis-à-vis de l'Espagne (1581). La jeune nation néerlandaise développe alors une flotte, qui à partir de sa base de Flessingue, attaque les convois espagnols se rendant à Anvers. Elle s'empare également de nombreuses possessions portugaises très mal défendues : Elmina, São Tomé, Cochin, Colombo, Malacca, Bantam, Amboine, Pernambouc, Bahia. Cette expansion se nourrit également du déclin espagnol.

Les Hollandais font preuve d'un grand dynamisme commercial et l'initiative individuelle est encouragée. La Compagnie hollandaise des Indes orientales (*Vereenigde Oostindische Compagnie*), qui obtient un monopole commercial avec les Indes, est créée en 1602. La Banque d'Amsterdam, qui détient un monopole des changes, est fondée en 1609. La capitale hollandaise devient le centre international des métaux précieux et le plus grand marché de capitaux. La Compagnie hollandaise des Indes occidentales (*West-Indische Compagnie*), qui obtient un monopole commercial avec les Amériques, est créée en 1621.

La Nouvelle-Amsterdam (future New York) est fondée en 1624 par un groupe de colons cherchant à établir des comptoirs pour le commerce de la fourrure. Elle devient le principal établissement d'une région appelée Nouveaux-Pays-Bas (*Nieuw-Nederland*), correspondant à la vallée du Hudson entre les actuels New Jersey et Connecticut. Pour le compte de la Compagnie néerlandaise des Indes occidentales, Peter Stuyvesant développe et fortifie la colonie entre 1647 et 1664.

En Amérique du Sud, la Compagnie s'installe au Guyana à partir de 1616 et dans les Antilles néerlandaises, à partir de 1634. Elle conquiert des territoires au Brésil à partir de 1624, entre le Sergipe et Maranhão et les baptise Nouvelle-Hollande, mais ils sont récupérés par les Portugais en 1654.

En 1652, la Compagnie néerlandaise des Indes orientales, fonde la Le Cap en Afrique du Sud (colonie du Cap à partir de 1791). Dans les Indes orientales (future Indonésie), les Hollandais après s'être installés à Bantam, sur l'île de Java, en 1596, et à Amboine en 1605, fondent Batavia (future Djakarta) en 1619, et prennent possession de Malacca en 1641. Plus au nord, ils s'installent à Formose (future Taiwan) en 1624 avant d'être délogés par les Chinois en 1662. Au Japon, après des premiers contacts avec les Portugais, le shogun avait refusé, vers 1590, l'accès au pays aux commerçants européens, craignant les prémices d'une invasion militaire. Les Néerlandais sont par la suite les seuls Occidentaux à obtenir, en 1641, un comptoir à Nagasaki. En 1658, les Hollandais s'implantent à Ceylan. Au milieu du XVII^e siècle, la Compagnie hollandaise des Indes orientales est la plus riche compagnie mondiale.



Arrivée de Jan van Riebeeck au Cap

Le déclin de l'empire maritime et commercial hollandais est consécutif à l'essor des concurrents anglais au cours du XVII^e siècle. La Compagnie hollandaise des Indes occidentales, après la prise de la Nouvelle-Amsterdam par les Anglais en 1664, se réduit principalement à quelques îles antillaises avant que ces territoires ne soient définitivement administrés directement par la métropole à partir de 1791. En Orient, les Néerlandais conservent les Indes orientales mais cèdent Ceylan, ainsi que la Colonie du Cap aux Britanniques au cours des guerres napoléoniennes.

Les Britanniques

L'expansion outre-mer de l'Angleterre démarre sous le règne de la reine Élisabeth I^{re} (1558-1603), bien que l'explorateur vénitien John Cabot ait déjà atteint, en 1497, pour le compte de Henry VII, l'Amérique du Nord, en redécouvrant Terre-Neuve. Le même roi avait aussi donné une impulsion décisive à l'essor de la marine marchande anglaise, qui continua à exploiter des liens avec l'Europe continentale développés par le commerce de la laine.

En 1577-1580, le corsaire Francis Drake réalise le deuxième tour du monde. L'invincible Armada est anéantie en 1588, mettant ainsi fin à l'hégémonie navale de l'Espagne. L'implantation coloniale en Amérique du Nord est tentée une première fois par Walter Raleigh en Virginie en 1584, avant d'être réussie de manière permanente dans la même région par John Smith en 1607. Les pèlerins puritains du Mayflower, qui débarquent en 1620 en Nouvelle-Angleterre (dans le Massachusetts), fuient les persécutions religieuses en Angleterre.

En 1651, Oliver Cromwell promulgue le *Navigation Act*, qui réserve à la marine anglaise un monopole presque complet sur le commerce extérieur anglais, notamment avec les colonies américaines et antillaises en développement. Les Anglais inaugurent ainsi un système mêlant libéralisme et protectionnisme.

En Amérique du Nord, les 13 colonies ont divers statuts. La Pennsylvanie, la Delaware et le Maryland ont été octroyés par des chartes royales à des propriétaires privés. Dans le cas de la Pennsylvanie, ce furent des colons quakers menés par William Penn en 1681. Le Rhode Island et le Connecticut ont été octroyés par chartes à des groupes de colons. Le New Hampshire, le Massachusetts, le New York, le New Jersey, la Virginie, la Caroline du Nord, la Caroline du Sud, et la Géorgie sont des colonies royales, propriétés de la couronne. Ces installations se heurtent aux peuples amérindiens et sont la cause de guerres indiennes dès le XVII^e siècle. Au Canada, les Britanniques s'emparent des possessions françaises, d'abord l'Acadie (1713), puis le Québec (1763).

La Compagnie anglaise des Indes orientales, société à action, est fondée suite à une charte royale accordée par Élisabeth I^{re} en 1600. En 1609, elle obtient le monopole du commerce avec les Indes orientales. En 1612, elle commence à s'implanter dans des comptoirs en Inde, où elle installe ses manufactures, d'abord à Surat, puis à Bombay, Madras et Calcutta, qui deviennent des places fortes suite à un accord avec l'empereur Moghol Jahangir. En 1670, le roi Charles II accorde à la Compagnie le droit d'acquérir de nouveaux territoires, de frapper monnaie, de commander des troupes armées et d'exercer la justice sur ses possessions. Elle utilise d'une façon très efficace les divisions des princes et les jeux d'alliances pour asseoir son propre pouvoir dans une Inde où l'empire Moghol décline inexorablement. Après la victoire de Robert Clive à la bataille de Plassey, la Compagnie prend le contrôle du Bengale, puis évince les Français à l'issue de la guerre de Sept Ans en 1763.

Malgré le statut autonome et privé de la Compagnie, le Parlement britannique exerce un droit de regard sur ses possessions coloniales. En 1773, le *Regulating Act* lui impose des réformes économiques et administratives, et en 1784, une loi attribue à la couronne le gouvernement des Indes, la Compagnie conservant son monopole commercial.

En Australie, le début de la colonisation britannique commence en 1788 sous la forme d'un établissement pénitencier, avec l'arrivée d'un convoi de bagnards (*convicts*) en Nouvelle-Galles du Sud.

Les Français

Voir les articles détaillés *Idéologie coloniale française : le mercantilisme* et *Premier espace colonial français*.

Le colonialisme aux XIX^e et XX^e siècles

 Article détaillé : [Partage de l'Afrique](#).

L'impérialisme occidental



Affiche coloniale du temps de l'empire français

Affiche conquête française de l'Afrique

Voir aussi les articles sur l'Afrique au XIXe siècle. et l'Idéologie coloniale française.

Autres impérialismes

- L'Empire japonais
- L'Empire ottoman
- L'Empire russe
- L'Empire italien

Le colonialisme après la décolonisation

- Le post-colonialisme

Voir l'article détaillé Post-colonialisme

- La Rhodésie du Sud de Ian Smith

Voir l'article détaillé Histoire de la Rhodésie du Sud

- Colonies israéliennes

Voir l'article détaillé colonialisme israélien


- Colonisation turque à Chypre

Voir l'article détaillé Chypre du Nord


- La République populaire de Chine au Xinjiang et au Tibet

Voir les articles détaillés Xinjiang et Histoire du Tibet

Espaces coloniaux

 Article détaillé : Empires coloniaux#Espaces coloniaux.

Colonialisme et violence

 **Attention** : Cette section est incomplète, merci de la compléter !

Le **colonialisme** s'est souvent accompagné d'actes de violences pour soumettre les populations : massacres (celui notamment des Hereros par le général Lothar von Trotha lors de l'insurrection de 1904 dans le Sud-Ouest africain allemand; des chinois lors du massacre de Nankin en 1937 ou lors de la Conquête de la Mandchourie par le Japon à partir de 1931), populations chassées de leurs territoires, dépouillées de l'accès à leurs ressources naturelles, journées de travail obligatoires³⁶

Cette dimension spécifique des entreprises de colonisation reste un sujet très sensible dans les sociétés contemporaines, aussi bien du côté des anciens colonisateurs que du côté des ex-colonisés. Elle fait l'objet de controverses politiques³⁷ et historiographiques³⁸.

Bilans du colonialisme

Bilans démographiques

L'impact de la conquête coloniale a été violent et parfois catastrophique (Amérindiens, Conquête de l'Algérie etc...). Les progrès de la médecine, de la production et des transports inhérents à l'évolution du monde et de la science ont largement contribué à amorcer ensuite l'explosion démographique des pays colonisés.

Le colonialisme a aussi provoqué d'importants mouvements de population, qui ont profondément modifié la population de nombreuses régions du monde. On peut distinguer:

- l'émigration volontaire des métropoles (et parfois d'autres pays européens) vers les colonies.
- l'émigration forcée d'esclaves, surtout africains, vers les colonies américaines (voir Esclavage, Traite des Noirs).
- l'émigration plus ou moins volontaire d'une colonie à l'autre. Il y a eu des mouvements à courte distance (Mossis du Burkina Faso vers la Côte d'Ivoire, Bengalis vers la Birmanie...) et d'autres beaucoup plus longs (Indo-Pakistanaïens vers les colonies britanniques, Libanais vers l'Afrique française).

En fait, la colonisation a déplacé beaucoup plus de migrants africains et asiatiques, volontaires ou forcés, que d'Européens.

Un quatrième flux, plus récent, est celui des colonisés et ex-colonisés vers l'ancienne métropole.

Bilans économiques

Les puissances colonisatrices ont pu sécuriser leurs importations de matières premières, ou de produits agricoles, notamment durant les guerres.

- La canne à sucre ou la banane dans les Caraïbes (Cuba, Petites Antilles, Jamaïque, Saint-Domingue), exploitée notamment grâce à des esclaves, importés par l'Espagne, l'Angleterre et puis les Britanniques, la France ou les Pays-Bas.
- L'or d'Amérique du Sud, qui finança la domination militaire de l'Espagne sur l'Europe jusqu'au début du XVII^e siècle.
- Le café et le cacao américain ou africain, commercialisé entre autres par la compagnie française Banania.

Toutefois la concomitance du colonialisme et de la croissance économique n'est pas si évidente dans les faits. Les grands empires coloniaux qu'ont été l'Espagne et le Portugal n'ont par exemple pas connu le développement du capitalisme industriel avant le XX^e siècle. Au contraire, des nations comme l'Allemagne et le Japon ont su développer un capitalisme efficace bien que ne possédant pratiquement pas de colonies.

Bilans politiques

Le système colonial est associé à l'application d'une domination politique, militaire et économique des anciennes colonies par les puissances européennes ; il a laissé le souvenir d'un système par principe inégalitaire.

En ce qui concerne les anciennes colonies françaises, l'Algérie est un des pays où la rancœur est la plus grande. Ainsi, le gouvernement algérien a vivement critiqué la loi française qui introduisait officiellement «le rôle positif» de la colonisation à travers son article 4 qui a finalement été abrogé. Cette position algérienne s'explique par la violence de la conquête coloniale, par l'application en Algérie du code de l'indigénat et par le souvenir de la guerre de décolonisation.

Toutefois, d'autres pays n'ont pas la même rancœur. L'organisation internationale de la francophonie, créée à l'initiative d'anciennes colonies françaises, et les sommets France-Afrique, attestent des bonnes relations diplomatiques de la France avec la plupart de ses anciennes colonies, même si ces dernières ont également

manifesté leur hostilité à l'article 4 de la loi du 23 février 2005.

De même, le Commonwealth réunit le Royaume-Uni et ses anciennes colonies.

D'autres gouvernements sont particulièrement critiques vis-à-vis de leurs anciennes puissances coloniales: le gouvernement du Zimbabwe (Robert Mugabe) vis-à-vis du Royaume-Uni, une partie du gouvernement ivoirien (Laurent Gbagbo) vis-à-vis de la France.

Bilans culturels

Le premier bilan culturel est linguistique. En effet, dès l'antiquité, le latin se propage en Europe au détriments des langues slaves et saxonnes. Plus tard, les Espagnols et les Portugais imposent l'usage de leur langue dans le nouveau monde.

Enfin, les dernières colonisations ont aussi imposé leurs langues dans les colonies.

La Controverse de Valladolid confirme la bulle pontificale *Sublimis Deus* qui interdit l'esclavage des Indiens d'Amérique du Sud ainsi que la lettre *Veritas ipsa* reconnaissant l'humanité des indiens. Cette controverse permet la transcription de la bulle pontificale dans le droit espagnol.

L'enseignement du colonialisme

La Géographie vivante d'Onésime Reclus, cours préparatoire et CM1, en 1926

Loi française n° 2005-158

La Loi française du 23 février 2005 *portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés* dispose notamment :

« La Nation exprime sa reconnaissance aux femmes et aux hommes qui ont participé à l'œuvre accomplie par la France dans les anciens départements français d'Algérie, au Maroc, en Tunisie et en Indochine ainsi que dans les territoires placés antérieurement sous la souveraineté française. »

« les programmes scolaires reconnaissent en particulier le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord et accordent à l'histoire et aux sacrifices des combattants de l'armée française issus de ces territoires la place éminente à laquelle ils ont droit. »

Cette affirmation d'un « rôle positif » a suscité un vif débat dans la société française, en métropole et outre-mer. Voir à ce sujet :

- Claude Liauzu, *Une loi contre l'histoire*. Le Monde Diplomatique, avril 2005, page 28.
- Article détaillé : Loi française du 23 février 2005
- Je n'inspecterai pas le "temps béni" des colonies !
- Appel des professeurs d'histoire du secondaire
- Appel d'enfants de harkis contre les articles 4 et 13 de la loi du 23 février 2005
- Article connexe : Idéologie coloniale française

L'article 4 controversé a été abrogé par un décret (le 16 février 2006) après être proclamé relevant du domaine réglementaire par le Conseil constitutionnel (le 31 janvier 2006).

Voir aussi

Bibliographie

- Sidi Mohammed Barkat, *Le Corps d'exception - Les artifices du pouvoir colonial et la destruction de la vie*, Paris, Editions Amsterdam, 2005 (sur l'indigénat et les massacres coloniaux).
- Yves Benot, *Massacres coloniaux : 1944-1950 : la IV^e République et la mise au pas des colonies françaises*, La Découverte, 1995.
- Carmen Bernard et Serge Gruzinski, *Histoire du Nouveau Monde*, Fayard, 1991.
- Aimé Césaire, *Discours sur le colonialisme*, 1950.
- Félicien Challaye, *Souvenirs sur la colonisation*, Les nuits rouges (rééd.), 1935.
- Marc Ferro, *Le livre noir du colonialisme*, Hachette, 2004.
- Claude Liauzu (dir.), *Colonisation:droit d'inventaire*, Armand Colin, 2004.
- Claude Liauzu, *Violence et colonisation*, Syllepse, 2003.
- Gilles Manceron, *Marianne et les colonies : une introduction à l'histoire coloniale de la France*, La Découverte, 2003
- Albert Memmi, *Portrait du colonisé précédé du portrait du colonisateur*, 1957.
- Arnaud Raffard de Brienne, *La désinformation autour de la colonisation*, Editions Fol Fer, 2007.
- Ruggiero Romano, *Les conquistadores, les mécanismes de la conquête coloniale*, Flammarion, 1972.
- Pierre Singaravélou, *L'École française d'Extrême-Orient ou l'institution des marges. Essai d'histoire sociale et politique de la science coloniale (1898-1956)*, Paris, L'Harmattan, 1999, 382 p.
- Olivier Le Cour Grandmaison, *Coloniser Exterminer* Fayard, 2005
- Robert Louzon *Cent ans de capitalisme en Algérie 1830-1930* Acratie

Filmographie

- *la fin de la pauvreté ? de philippe Diaz*
- *Afrique 50* (1949) René Vautier
- *Camp de Thiaroye* (1987), Ousmane Sembène
- *Emitai* (1971), Ousmane Sembène
- *La bataille d'Alger* (1965), Gillo Pontecorvo
- *Chronique des années de braise* (1975), Mohammed Lakhdar-Hamina(Palme d'or au Festival de Cannes)
- *Mission* (1986), Roland Joffé

Liens internes

- Anticolonialisme
- Cartiérisme
- Complexe hollandais
- La conquête de l'Algérie
- Guerre d'Algérie
- Indochine française
- Loi française du 23 février 2005
- Idéologie coloniale française

Liens externes

- (fr) Discours sur le colonialisme d'Aimé Césaire
- (fr) Le débat sur la colonisation entre Jules Ferry et Georges Clémenceau

Notes et références

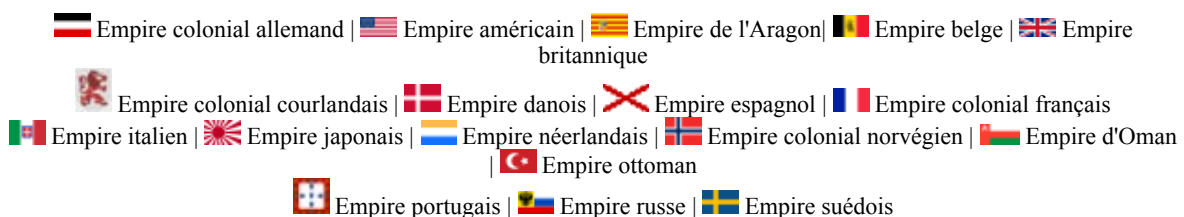
- ↑ Selon Margaret Kohn dans l'encyclopédie de philosophie de Stanford, 2006, « Le colonialisme est une pratique de domination qui met en jeu la domination d'un peuple par un autre ».
- ↑ Pour le dictionnaire Le Robert, le colonialisme est une « doctrine qui vise à légitimer l'occupation d'un territoire ou d'un État, sa domination politique et son exploitation économique par un État étranger » tandis que pour le Petit Larousse c'est un

- « système politique préconisant la mise en valeur et l'exploitation du territoire dans l'intérêt du pays colonisateur » [1] [2]
3. ↑ Voir également Margaret Kohn sur les difficultés de définition de la notion, notamment de sa parenté avec l'impérialisme, et de son évolution au cours de l'histoire.
 4. ↑ Henri Wesseling, professeur néerlandais d'histoire à l'Université de Leyde, *Le partage de l'Afrique*, Denoel, 1991, p 25 et suivantes. Voir également son livre *Europe's Colonial Age*, 2003, 397 p
 5. ↑ *Lexique de termes juridiques*, Dalloz, 1988, p 203-204 et Simone Dreyfus, *Droit des relations internationales, éléments de Droit international public*, Cujas, 1987, p 37 et s. et p 70 et s.
 6. ↑ Charles Dilke, *Greater Britain* (1868) cité par Henri Wesseling, *ibid*
 7. ↑ Alain Rey (dir), *Dictionnaire historique de la langue française*, Dictionnaires Le Robert, 1998, p. 805-806.
 8. ↑ Alain Rey (dir), *Dictionnaire historique de la langue française*, Dictionnaires Le Robert, 1998, p. 805-806.
 9. ↑ Georges Scelle cité par Pierre-Marie Dupuy, *Droit international public*, droit public et sciences politiques, Dalloz, 2006
 10. ↑ L'annexion se définit juridiquement comme l'annexion d'un nouveau territoire à un état. Elle intervient le plus souvent à la suite d'une guerre - *Jurisprudence Dalloz*, 1988, p 31
 11. ↑ Pierre-Marie Dupuy, *Droit international public*, droit public et sciences politiques, Dalloz, 2006, p 35
 12. ↑ Définition juridique de la colonisation dans le *lexique de termes juridiques*, Jurisprudence générale Dalloz, 1988, p. 90-91
 13. ↑ Simone Dreyfus, *l'expansion coloniale de l'Europe* dans *Droit des relations internationales*, 3^e édition, Cujas, 1987, p 37 et s.
 14. ↑ Simone Dreyfus, *ibid*, p 37 et s.
 15. ↑ Grotius a distingué deux éléments psychologiques et matériels à l'acquisition d'un territoire : l'animus ou l'intention d'acquérir et le corpus ou la réalisation de cette volonté
 16. ↑ Notion dérogative à la liberté des mers qui débouchera bien plus tard sur les notions de zone économique exclusive lors de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer
 17. ↑ Pierre-Marie Dupuy, *Droit international public*, droit public et sciences politiques, Dalloz, 2006, p 36
 18. ↑ Sur le partage de l'Afrique issu de la conférence de Berlin, voir Henri Wesseling, *Le Partage de l'Afrique*, Denoel, 1991
 19. ↑ L'Éthiopie, le Libéria, le Transvaal et l'État libre d'Orange. Ces deux derniers ont été fondé néanmoins par les descendants des colons néerlandais, allemands et français du XVII^e siècle
 20. ↑ Simone Dreyfus, *ibid*, p 34
 21. ↑ Le concept de nation a été défini comme le groupement d'hommes et de femmes ayant entre eux des affinités tenant à des éléments communs à la fois objectifs (race, langue, religion, mode de vie) et subjectifs (souvenirs communs, sentiment de parenté spirituelle, désir de vivre ensemble) qui les unissent et les distingue des autres groupements nationaux - *Lexique juridique, jurisprudence Dalloz*, 1988, p 307. Le colonialisme ne s'adresse donc pas aux groupements d'hommes et de femmes regroupés sous cette notion mais à ceux qui sont soumis avec ce groupe à un même pouvoir souverain
 22. ↑ Henri Wesseling, *ibid*, p 25 et suivantes
 23. ↑ Henri Wesseling, *ibid*, p 29-30
 24. ↑ Henri Wesseling, *ibid*, p 30 et s.
 25. ↑ *De la colonisation chez les peuples modernes* (1874)
 26. ↑ Henri Wesseling, *ibid*, p 29
 27. ↑ Henri Wesseling, *ibid*, p 151 et s.
 28. ↑ *Berdaf Deutschland der Colonien* (1879)
 29. ↑ *Deutsche Kolonisation* (1884)
 30. ↑ sur l'impérialisme britannique voir Henri Wesseling, *ibid*, p 53 et s.
 31. ↑ Henri Wesseling, *ibid*, p 56
 32. ↑ Les historiens J. Gallagher et R. Robinson dans *the imperialism of free trade* (1953) définissent cette notion d'impérialisme de libre-échange basée sur l'émigration, la colonisation, le commerce, l'investissement financier, la transmission de culture ...
 33. ↑ Charles Dilke, *Greater Britain* (1868)
 34. ↑ cité par William Bellamy dans *Une identité nouvelle pour l'Afrique du Sud*, Publications de la Sorbonne, 1996, p 112-113
 35. ↑ John Seeley, *The expansion of England* (1884)
 36. ↑ Marc Ferro, *Histoire des colonisations : des conquêtes aux indépendances (XIII^e-XX^e siècle)*, Le Seuil, coll. « L'Univers historique », Paris, 1994, 525 p. (ISBN 2-02-018381-1)
 37. ↑ voir par exemple le débat autour du discours de Nicolas Sarkozy à Dakar en juillet 2007 *Le colonisateur est venu, il a pris, il s'est servi, il a exploité, il a pillé des ressources, des richesses qui ne lui appartenaient pas. Il a dépouillé le colonisé de sa personnalité, de sa liberté, de sa terre, du fruit de son travail.*
 38. ↑ voir par exemple le débat autour du livre "Coloniser, Exterminer" d'Olivier Le Cour Grandmaison



Les empires coloniaux

Colonie | Colonialisme | Colonisation | Décolonisation | Post-colonialisme | Empires coloniaux de l'Antiquité



Ce document provient de « <http://fr.wikipedia.org/wiki/Colonialisme> ».

Dernière modification de cette page le 14 septembre 2008 à 23:28.

Droit d'auteur : Tous les textes sont disponibles sous les termes de la licence de documentation libre GNU (GFDL).

Wikipedia® est une marque déposée de la Wikimedia Foundation, Inc., organisation de bienfaisance régie par le paragraphe 501(c)(3) du code fiscal des États-Unis.